



MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

www.finances.gouv.td - Email : commfb@finances.gouv.td

INFO Finances

OTFiP
Observatoire
Observatoire Tchadien des
Finances Publiques

BULLETIN HEBDOMADAIRE D'INFORMATION N° 0226 du 15 juin au 22 juin 2020

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET REpond A LA QUESTION ORALE DU DEPUTE SALEH KEBZABO



le Ministre des Finances et du Budget TAHIR HAMID NGUILIN

Le Ministre des Finances et du Budget Monsieur TAHIR HAMID NGUILIN a répondu à la question orale de l'honorable député SALEH KEBZABO le 15 juin 2020 au Palais de la Démocratie. La question est relative à l'exécution des mesures et action gouvernementale dans le cadre des mesures d'accompagnement annoncées par le Chef de l'Etat lors de son adresse à la nation le 14 avril 2020.

En plénière, le Ministre des Finances et du Budget, Monsieur TAHIR HAMID NGUILIN a fourni des éléments de réponses aux différentes ques-

tions orales faisant l'objet de son interpellation .

Pour le Ministre des Finances et du Budget, le Chef de l'Etat a pris un certain nombre de mesures lors de son adresse à la nation. En ce qui concerne les finances, il y'a les actions en faveur des entreprises et les mesures de soutien aux ménages.

Pour ce qui est des ménages, le Ministre des Finances et du Budget souligne que la gratuité est effective

sur toute l'étendue du territoire en ce qui concerne l'électricité auprès des agences de la SNE et de l'eau pour la STE et les comités de gestion au

niveau des départements respectivement pour une période de trois et six mois. S'agissant de l'électricité, la gratuité est fixée à 150 KW pour la tranche sociale, ce qui équivaut à 12 150 Francs CFA par abonné domestique. Il a été question également d'un accompagnement en kit alimentaire des ménages vulnérables pour un montant de 25 milliards de Francs CFA dont 5 milliards à la charge du trésor public.

S'agissant des mesures en faveur des jeunes, le Ministre mentionne que le fonds d'appui à l'entreprenariat des jeunes concerne toute la

jeunesse mais particulièrement les jeunes filles. En effet, elles devront bénéficier au minimum de 30% de ce fonds. À cela s'ajoutent, les mesures en faveur des entreprises aussi bien les petites que les moyennes entreprises. Il y'a un désengagement de 50% de l'Impôt Général Libérateur (IGL) et des patentes. Toutes les entreprises, les transporteurs et même les boutiquiers sur toute l'étendue du territoire ont bénéficié.

Le Ministre a fait part du respect des instructions du chef de l'Etat quant à la suspension des contrôles fiscaux et douaniers pendant trois mois et l'exonération des droits et taxes sur toutes les denrées alimentaires et les produits médicaux pour la lutte contre la COVID19. Instruction a été donnée pour aider

et soutenir les entreprises et les opérateurs économiques en apurant une partie de la dette intérieure en collaboration avec les banques de la place pour une somme de 110 milliards de Francs CFA. À ce titre, les travaux sont à la phase finale. Au-delà des mesures annoncées lors de son adresse à la nation, le chef de l'Etat a également instruit le gouvernement de mettre une somme de 17 Milliards au profit du secteur agricole pour les achats des intrants afin de booster la production agricole.

Les préoccupations relatives à la sauvegarde de nos unités industrielles ont également été abordées par les représentants du peuple. Il s'agit notamment de la CST et la BDT. À cette question, le Ministre des Finances et du Budget a fait une analyse au cas

par cas du fait que ces unités industrielles ont des profils différents. En ce qui concerne la CST, la question principale est la concurrence dont elle fait face depuis quelques années. Fort heureusement, des actions en sa faveur ont été mises en œuvre cette année avec l'introduction d'une TVA à 9% dans la Loi de finances de l'année 2020, ce qui rend la production de la CST plus compétitive face aux sucres importés. Pour ce qui est des conventions au profit de la BDT, une réflexion globale est en cours. Ce qui nous permettra de trancher la question des exonérations compte tenu de la situation de nos finances publiques.



LA LOI N°23/PR/1999, PORTANT CREATION D'UN BUDGET AUTONOME DE L'ASSEMBLEE NATIONALE A ETE ADOPTEE



le Ministre des Finances et du Budget TAHIR HAMID NGUILIN

La proposition de loi portant modification de la loi N°23/PR/1999, portant création d'un budget autonome de l'Assemblée Nationale a été adoptée par les élus peuple avec 154 Voix pour, le jeudi 11 Juin 2020 au palais de la démocratie. Cette proposition de loi modificative vise à corriger quelques incohérences, insuffisances et omissions relevées dans la loi 23 pour l'harmonisation avec les nouveaux textes financiers et la mise en exergue de principe de séparation des pouvoirs en vue d'une gestion autonome des ressources de l'Assemblée Nationale. Cinq (05) points ont soulevé cette proposition de loi modificative. Il s'agit de :

1. L'ouverture d'un sous compte du Trésor Pu-

blic par le Trésorier-comptable dans les livres de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;

2. La nomination d'un Trésorier-comptable sur proposition du Ministre en charge des Finances ;
3. La soumission de tous les projets de dépenses au contrôle a priori du contrôleur financier ;
4. L'ordonnancement semestriel de la dotation budgétaire de l'Assemblée Nationale ;
5. L'obligation du trésorier-comptable en tant que comptable principal du dépôt de son compte annuel de gestion à la Cour Suprême. D'après le Président de la commission Finances, Budget et Comptabilité Publique, en décortiquant toutes les préoccupations du Gouvernement, la commission relève que certaines sont fondées et par conséquent prises en compte pour être intégrées

dans la proposition du texte modificatif, par contre d'autres n'ont pas été retenues. C'est ce qui a suscité un long débat lors de la plénière. Le Ministre des Finances et du Budget, Monsieur HAMID TAHIR NGUILIN dans son intervention mentionne que l'article 78 de la LOLF stipule que les ressources publiques, quelle qu'en soient la nature et l'attributaire, sont versées dans un compte unique ouvert au nom du Trésor public à la BEAC. A cet effet, à partir du compte de l'Etat ouvert au nom du Trésor, conformément à l'article 78 et à la lumière des Règles de la Comptabilité Publique un sous-compte soit ouvert à la BEAC pour l'AN. Au regard de cette loi, le Ministre explique que l'article 78 de la LOLF précise que les ressources publiques sont encaissées et gérées par les comptables publics nommés sur proposition par le Ministre en charge des finances et placées sous son autorité. Les élus du peuple après avoir compris la quintessence et le bien fondé de cette proposition modificative de la loi 23/PR/1999 portant création d'un budget autonome de l'Assemblée Nationale, ont voté par 154 voix pour, zéro contre et zéro abstention.

LE FOOTBALLEUR INTERNATIONAL TCHADIEN NINGA CASIMIR A FAIT UN DON DE 12 MILLIONS DE F CFA AU COMITE DE GESTION DE CRISE SANITAIRE



Le footballeur international tchadien **NINGA CASIMIR** a fait un don d'une valeur de 12 millions de F CFA au comité de gestion de crise sanitaire en guise de participation à la lutte contre la pandémie de COVID19, ce jour vendredi 19 Juin 2020. La cérémonie de remise de chèque s'est déroulée en présence des membres de sa famille et ceux du sous-comité finances et commandes présidées par le Président le Ministre des Finances et du Budget Monsieur **TAHIR HAMID NGUILIN**. Monsieur **MODOU KOUTA** représentant NINGA CASIMIR empêché pour des raisons professionnelles, souligne que « NINGA CASIMIR ne pouvant rester insensible à l'appel des plus hautes autorités pour venir en soutien à la lutte contre cette pandémie de COVID19 nous a char-

gés de remettre un chèque d'un montant de 12 millions de FCFA au Comité de Gestion de Crise Sanitaire. Ce geste ne restera ni le premier et ni le dernier » a-t-il conclut. Le Président du sous-comité Finance et Commandes **Monsieur TAHIR HAMID NGUILIN**, Ministre des Finances et du Budget, a salué au nom du Chef de l'Etat, Président du Comité de Gestion de Crise Sanitaire le geste de NINGA CASIMIR, jeune compatriote footballeur professionnel évoluant en France au Club d'ANGERS. **TAHIR HAMID NGUILIN**, très impressionné par ce geste venant d'un jeune compatriote, contribuant à l'effort de la lutte contre la COVID19, livre ses impressions en ces termes : « je voudrais le remercier et lui dire combien la symbolique, la manière et l'élan du cœur qui accompagnent ce don qu'il a envoyé depuis la France. Ce don té-

moigne le profond intérêt qu'il porte pour son pays et pour la population tchadienne. Ce geste participe à la lutte contre cette pandémie de COVID19. Je le félicite car à travers ce geste honorable il véhicule l'image du Tchad dans le monde et surtout sur le terrain du foot. Je lui souhaite une belle carrière professionnelle exceptionnelle et une belle saison productive au sein de son club ANGERS et au sein de l'équipe nationale SAO » Selon le président du sous comité Finances et commandes, un rapport particulier sera fait au Président de la République pour ce geste. Toute en invitant les compatriotes de l'intérieur et de l'extérieur à suivre l'exemple de NINGA CASIMIR, et d'exprimer leur solidarité en faisant des dons en espèces et en nature auprès du comité de gestion de la crise sanitaire. C'est ainsi que la pandémie et ses corolaires seront éradiquées. Le Ministre des Finances et du Budget Président du sous-comité Finances et Commandes, rassure tout le monde que les fonds mis à la disposition du sous-comité seront gérés dans la transparence avec minutie et orthodoxie et obéira aux règles de redevabilité attachée à la gestion des finances publiques.